

RISQUES INDUSTRIELS : ETRE OU NE PLUS ETRE MARDYCKOIS ?

Le débat qui a eu lieu le 16 mai dernier à Mardyck sur l'avenir du village devrait faire réfléchir, plutôt deux fois qu'une, ces décideurs qui ne voient aucun inconvénient à multiplier sur notre littoral les entreprises à risques relevant de la directive Seveso. Tôt ou tard en effet sonne l'heure des comptes (et des mécomptes). Pas seulement financiers, mais aussi sociaux, économiques, sanitaires, humains en somme.

Ce soir-là donc tout le village tenait à l'aise dans le gymnase, dimensionné à l'échelle de son standing industriel. Invités par le sous-préfet, les habitants allaient être informés de ce que pourrait être leur avenir, ce à travers le prisme du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), avatar législatif de la catastrophe d'AZF. Ce n'est pas un scoop : tout un chacun sait que Mardyck est encadré par un ensemble d'installations : usines, zones de stockage, gazoduc (on pourra bientôt aussi lui mettre un « s »), un concentré de nuisances, dangers, inconvénients labellisés ou non Seveso, comme on n'en trouve guère nulle part ailleurs, en France en tout cas. Face aux Mardyckois, le sous-préfet et quelques-uns des éminents représentants des services de l'Etat, cotoyant deux élus emmenés par le sénateur-maire de Dunkerque, président de la Communauté Urbaine.

Comme il se doit, la soirée débuta par une présentation succincte par un représentant de la DREAL (la direction des installations classées) des données et enjeux du PPRT appelé à s'appliquer à Mardyck. A la lumière donc des enseignements d'AZF, l'explosion qui a tué en 2001 31 personnes, à la fois dans l'usine de Toulouse et sur la route qui la cotoyait, et blessé des dizaines de riverains, les assistants apprirent que leur village se trouvait saucissonné, du rouge risqué au vert rassurant en passant par le jaune, le bleu et l'orange, en zones dites d'aléas délimitées comme étant donc en fonction de la couleur peu ou prou périlleuses. En cause bien sûr la présence des deux Polimeri fabrication et stockage Seveso. Par contre le dépôt pétrolier de Total ne fut pas cité, pas plus que les deux gazoducs, l'actuel et le futur, enserrant à l'est et bientôt à l'ouest le village. Preuve peut-être que les techniciens vivent dans leur « bulle » et ont une approche restrictive de la réalité du terrain. En tout cas la présence des deux pipes par lesquels transiteront chaque année des milliards de m³ de gaz n'est aucunement prise en compte dans la cartographie dréalienne. A croire que ce produit, voulu de surcroît inodore dans son périple littoral, n'a jamais causé le moindre problème...

A entendre les réactions parfois vives, voire très vives de l'assistance, on retiendra d'abord que beaucoup émettent des doutes quant à la sécurité que leur offrira la mise en application d'un futur PPRT, ciblant uniquement les risques d'explosion. Ils n'ont pas tort évidemment dans la mesure où les risques, ça n'est pas seulement l'explosion, mais également le nuage toxique et l'incendie. Sûr en effet que les émanations toxiques, non moins dangereuses pour la santé, ignorent, tel un vulgaire nuage de Tchernobyl, les frontières préétablies et perméables des zones d'aléas !

Autre point d'inquiétude : la viabilité, si ce n'est la survie du village, une fois qu'il aura été procédé aux expropriations et qu'une part probablement non négligeable des habitants auront opté pour le départ. Déjà, faute d'effectifs, l'école a fermé en 2010. Qu'en sera-t-il des autres équipements d'une collectivité qui ne bénéficie plus que d'une offre commerciale minimale ? Le sous-préfet a beau proclamer que « l'option retenue est celle du maintien du village », nombre d'intervenants émettent des doutes quant à la pérennité de cet îlot de vie encadré par l'industrie et pas n'importe laquelle !

Mais la vox populi focalise beaucoup sur la question du coût des travaux qui pourraient leur

être imposés. On a le sentiment en effet in situ que doit s'appliquer en l'adaptant le fameux adage « pollueur-payeur .» On ne remonte pas jusqu'à Jules César qui aurait hanté ici les rivages de la Mer du Nord, mais les Mardyckois en sont sûrs : le village était en place bien avant les usines et c'est à ces dernières qu'il appartient de « payer les pots cassés ». Beaucoup redoutent d'ailleurs avec la mise en œuvre de travaux une dépréciation de leur patrimoine plutôt que sa valorisation. Bref la mise en œuvre du PPRT serait une opération « perdant-perdant » avec le déracinement d'une population attachée à ses racines, un congé donné par un bailleur social à des locataires ne sachant où alors poser leurs bagages.

Pourra-t-on à nouveau construire un jour à Mardyck ? Curieusement, à la table des officiels les avis divergent : au « non » catégorique du sénateur-maire répond le « peut-être » de la Dreal qui estime que dans la zone verte, la moins exposée, il devrait être sans doute possible de voir un jour revenir les maçons !!! C'est dire qu'on n'a pas toujours échappé à une confusion certaine.

Ainsi encore une Mardyckoise a émis, quant à elle, le vœu que les résidents, quelle que soit la zone où ils habitent « qu'elle soit rouge, jaune ou verte » et qu'ils veuillent rester ou partir, demeurent groupés, unis pour faire face aux problèmes qui leur sont posés. Etait-ce un vœu pieux ? Michel Delebarre a proposé pour sa part à ses administrés locaux de prendre contact individuellement avec la mairie du site si dans le futur ils rencontrent des difficultés....

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que l'avenir de Mardyck est en questions. Au vu des débats parfois confus pour avoir peut-être trop tardé à les engager, on peut raisonnablement estimer qu'ils sont loin d'être clos pour cause de loi Bachelot et de PPRT d'évidence mal ficelés.
